



LEADER HAUT BEARN

PÔLE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

1 - Objectifs

Le patrimoine constitue un axe de l'attractivité de notre territoire. Il s'agit dès lors de renforcer des pôles territoriaux d'offre patrimoniale, de professionnaliser les acteurs et les structures locales, de coordonner les acteurs et les actions localement par le développement de l'éducation culturelle et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Trois grands objectifs stratégiques :

- ❖ Développer la connaissance : mieux connaître, mieux faire connaître, attirer de nouveaux publics, promouvoir des événements culturels et des lieux de qualité ;
- ❖ Concilier culture, patrimoines et valorisation économique, favoriser les échanges ;
- ❖ S'inscrire dans la durée, se déployer sur l'ensemble du territoire

2 - Qui peut bénéficier d'une subvention ?

EPCI du territoire LEADER Haut Béarn
Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – Haut Béarn
Associations ...

3 - Quelles dépenses sont éligibles ?

Dépenses immatérielles nécessaires au projet :
inventaire du patrimoine culturel, études, ingénierie, animation, communication, logistique des actions d'animation, événementiel Haut Béarn : logistique, communication, animation .

Dépenses matérielles :

petit équipement, aménagement et équipement de salles dédiées à la connaissance du patrimoine, travaux de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine bâti, signalétique d'interprétation, outils de promotion et de communication (affiches, films, pôles territoriaux des métiers d'arts, outils pédagogiques...), expositions itinérantes.

Exemples d'actions pouvant être soutenues par le LEADER:

Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti que les patrimoines immatériels.

- ❖ Actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture et du patrimoine.
- ❖ Sensibilisation des publics, notamment des habitants à l'architecture et au patrimoine, à la mémoire collective.
- ❖ Développer l'information sur le patrimoine culturel et favoriser l'utilisation de la langue béarnaise.
- ❖ Mise en scène du patrimoine.
- ❖ Label Art et Histoire comme aboutissement d'une politique de patrimoine.
- ❖ Événementiel (avec dimension structurante et patrimoniale importante pour l'identité du territoire).

4 - Quelles modalités d'attribution de la subvention ?

Rappel : la subvention LEADER ne peut venir qu'en contrepartie d'autres subventions publiques nationales (Etat, Collectivités locales ...)

- ❖ Le taux maximal d'aide publique : de **40%** à **100%**.
- ❖ Le taux de participation du FEADER : **55%** de la dépense publique totale.

Pour en savoir davantage, contactez :

LEADER Haut Béarn
13 avenue Sadi Carnot
64 400 Oloron Ste Marie
Tél : 05.59.39.55.96 Fax : 05.59.39.58.79
leader@oloron.hautbearn.fr
www.oloron.hautbearn.fr